

Discours du Haut-Commissaire
Ouverture de la réunion du comité national de l'Initiative
Française pour les Récifs Coralliens (IFRECOR)
15 octobre 2012 – Mairie de Punaauia

Monsieur le Sénateur,
Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

C'est un très grand plaisir pour moi d'ouvrir, aujourd'hui, avec vous, cette réunion du comité national de l'IFRECOR. Je me réjouis de voir cette salle bien remplie pour cette première journée ouverte au public ; c'est la preuve que la protection des récifs coralliens est bien l'affaire de tous.

Je tiens tout d'abord à remercier le maire de Punaauia. Après la palme IFRECOR décernée en 2011 à votre commune, la tenue dans ces locaux de la première journée de travaux du comité national de l'IFRECOR, c'est en quelque sorte une seconde récompense. Une récompense bien méritée au regard de toutes les initiatives prises par la commune de Punaauia pour la sauvegarde des récifs coralliens. Je pense en particulier à l'opération de restauration écologique du lagon par la lutte contre la prolifération du poisson jardinier.

Je tiens également à remercier et à féliciter Madame Tea Frogier pour son action à la tête du comité polynésien de l'Initiative Française pour les Récifs Coralliens. Active depuis 1999, la cellule polynésienne de l'IFRECOR, a prouvé à de nombreuses reprises son efficacité.

L'organisation de ces journées en est une nouvelle preuve.

Les récifs coralliens constituent un bien commun : ils protègent nos côtes de l'érosion, les polynésiens tirent profit du riche écosystème qui leur est associé et les touristes viennent du monde entier en admirer la beauté. Mais comme tout bien commun, ils sont particulièrement fragiles ; si tout le monde en profite, moins nombreux sont ceux prêts à en assurer la protection et la conservation.

Grâce à ses outre-mer, la France abrite près de 10% des récifs mondiaux. 80% de la biodiversité côtière nationale provient des récifs coralliens. L'Etat est bien conscient de sa responsabilité en matière de conservation et de gestion durable de ses récifs et des herbiers et mangroves qui leur sont liés. C'est donc tout naturellement que la France a participé en 1995 au lancement de l'Initiative Internationale en faveur des Récifs Coralliens (ICRI). En 1999, avec la création de l'IFRECOR, cette initiative a été déclinée au niveau national. Depuis lors, par ses travaux dont je connais la qualité, l'IFRECOR au niveau local et national a permis une meilleure connaissance de nos récifs et, partant, une surveillance et une protection plus efficace. Le plan d'action national 2011-2015 fixe un cadre ambitieux à l'action de l'IFRECOR. La réunion cette semaine du comité national permettra d'en suivre l'avancement et d'échanger sur les meilleures pratiques mais aussi sur les difficultés rencontrées dans son application.

En Polynésie française, l'engagement de l'Etat pour la protection des coraux passe également par le soutien de la recherche. Je pense bien entendu au CRILOBE qui a fêté l'an dernier, sa quarantième année de recherche dont l'excellence est unanimement reconnue. Je me félicite que le CRILOBE participe au projet LABEX « CORAIL », qui, en coordonnant tous les travaux français, sur le corail donne à la recherche

française une visibilité internationale.

Mesdames et Messieurs les membres du comité national de l'IFRECOR, en vous rendant jeudi prochain au CRIOBE, vous apercevrez l'emplacement du futur éco-musée qu'accueillera le centre de recherche. Bel exemple de coopération entre l'Etat et le Pays, ce musée financé au titre du contrat de projet contribuera à mieux faire connaître nos récifs coralliens et le défi que constitue leur conservation.

Pour conclure mon propos, je souhaiterais rappeler qu'au-delà des actions qui sont menées pour la protection des coraux et qui vont faire l'objet de vos travaux, nous savons que la protection de l'environnement est un tout. Des initiatives plus larges pour la protection de l'environnement ont un impact indirect mais essentiel sur la conservation de nos récifs coralliens. Sans que la liste en soit limitative, parmi ces défis, je citerai : la gestion des eaux usées, le traitement des déchets, notamment dans les atolls les plus petits et les plus reculés ou encore la promotion d'un tourisme éco-responsable.

Agir dans chacun de ces domaines comme le fait l'Etat en partenariat étroit avec le Pays et les communes, c'est aussi agir pour la protection des récifs coralliens.

Il y a 12 ans, c'est à Bora Bora qu'a été défini le premier plan d'action national de l'IFRECOR, préalable à de fructueux travaux. Puisse cette seconde réunion du comité national en Polynésie française être aussi riche que la première.

Je vous remercie de votre attention.